

L'environnement sonore à l'épreuve de la crise sanitaire, le CidB mène l'enquête

Une récente enquête⁽¹⁾ menée par le Centre d'information sur le Bruit (CidB) dont les premiers résultats ont été publiés mi-juillet montre que la période de quasi-silence due au confinement de notre société imposée par l'épidémie de la Covid-19 a eu un effet bénéfique sur la santé d'une majorité de Français, elle a néanmoins rendu nos compatriotes plus sensibles au bruit qu'auparavant. Mais rien n'est perdu ! En effet, ayant eu la possibilité de s'exprimer librement sur les moyens d'action les plus efficaces pour limiter cette pollution sonore, ceux-ci se disent prêts à changer de comportements pour améliorer la qualité de leur environnement sonore. Si certains souhaitent vouloir déménager pour vivre au calme, d'autres dessinent une nouvelle société où le télétravail serait favorisé tout comme les mobilités douces afin de diminuer les déplacements bruyants. Dans l'immédiat, ils veulent la mise en place de périodes de calme pour préserver le repos et une réactivité plus grande des maires et des forces de l'ordre (police et gendarmerie) afin de faire respecter la réglementation.

Que reste-t-il de la perception confinée de notre environnement sonore ?

Une sensibilité au bruit accrue

83 % des personnes ayant répondu à cette enquête étaient déjà plutôt sensibles ou très sensibles au bruit avant le confinement, on notera cependant que, globalement, 57 % des répondants s'estiment aujourd'hui plus sensibles à la qualité de l'environnement sonore qu'auparavant. 60 % des personnes les moins sensibles à leur environnement sonore avant le confinement le sont devenues après, contre 49 % parmi les personnes se déclarant sensibles au bruit.

Si à l'intérieur de leur logement, 44 % d'entre eux se disaient gênés par le bruit au domicile dont 14 % en permanence, 45 % des personnes participant à l'enquête ont eu une attention particulière pour minimiser leurs comportements bruyants en réduisant par exemple le volume de la télévision. Il faut noter que 20 % ont utilisé un casque ou des écouteurs afin de masquer les sons environnants.

La réduction de la pollution sonore pendant le confinement a permis à une grande majorité des répondants d'apprécier leur environnement extérieur en ouvrant plus souvent les fenêtres (72 %) ou en profitant plus fréquemment de leur jardin (51 %). Après le confinement, bien que la reprise des déplacements et des activités économiques (2) ait été progressive, la gêne face aux nuisances sonores s'est révélée rapidement. Les bruits vécus comme les plus gênants sont ceux générés par le trafic routier (49 %) suivis par les bruits de voisinage (36 %) et les chantiers (8 %).

Concernant le trafic routier, il faut préciser que la gêne se concentre sur les deux-roues motorisés (57 %), suivis par les voitures (25 %), les Klaxons (12 %) et les camions (6 %).

Pour les bruits de voisinage, la gêne est centrée sur les comportements des voisins (62 %). Viennent ensuite, les bars, restaurants et terrasses (14 %), la musique (8 %), et les commerces (5 %).

Bien que le trafic aérien (5 %), le trafic ferroviaire (1 %) et les activités agricoles (1 %) aient été cités dans une moindre mesure, les répondants ont souhaité mettre l'accent sur les survols des habitations par les avions légers et les hélicoptères, les tramways et les effaroucheurs d'oiseaux !

Une santé améliorée (voir fig.1)

Durant la période de confinement, des bénéfices en termes de santé liés à la réduction des sources de bruit ont été ressentis par 76 % des répondants. Ces bienfaits ont été notables en ce qui concerne la réduction de la gêne (76 %), la diminution de la fatigue (45 %), l'amélioration de la qualité du sommeil (40 %), l'augmentation de la concentration (40 %), la baisse de l'énervement (25 %).

Pour d'autres au contraire, l'émergence de certaines sources de bruit a pu être à l'origine de stress. Ils sont 19 % à avoir ressenti une gêne liée aux bruits internes à l'habitat (comportements bruyants, musique, bricolage, etc.) et 14 % ont subi des tensions et de l'énervement liés aux bruits extérieurs (jardinage, travaux, jeux d'enfants, etc.). Les

activités cognitives ont été perturbées à cause de l'émergence de certains bruits pour 13 % des répondants avec notamment des difficultés de concentration. Le sommeil a été dégradé pendant cette période de confinement pour 12 % des individus. Avec la baisse des niveaux sonores, 7 % des répondants ont aussi souffert d'une recrudescence de leurs acouphènes.

Une partition sonore laissant la place aux sons de la nature

Comme on pouvait s'y attendre la perception de l'environnement sonore a été modifiée pendant le confinement. L'intensité des bruits de transports et d'activités a connu une forte baisse pendant le confinement laissant la place en zone urbaine à d'autres sources de bruit notamment celles dues aux activités domestiques et à la nature. Pour les répondants, l'intensité du bourdonnement des insectes ou du chant des oiseaux a même augmenté pendant cette période. À la sortie du confinement, beaucoup de sources de bruit anthropiques sont réapparues avec des niveaux d'intensité quasi identiques au monde d'avant.

Demain, on change tout ?

Cette période de quasi-silence a eu une vertu, celle de reconnecter la population urbaine au monde qui l'entoure et particulièrement à la nature. Ces nouveaux paysages sonores étant devenus saillants (41 %), les répondants disent souhaiter aujourd'hui continuer à profiter de ces sons auparavant masqués par le fond sonore continu généré par les bruits des transports ou des activités. Cette écoute active laisse penser que notre environnement sonore peut être différent.

La réglementation en tête des actions

Pour les répondants, le mode d'actions le plus efficace pour améliorer la qualité de l'environnement sonore reste la voie réglementaire. Ils souhaitent que les textes soient mieux appliqués voire modernisés allant jusqu'à les rendre plus stricts afin de mieux protéger la santé des populations. Concrètement, on trouve parmi les moyens d'action proposés,

l'interdiction des modes de transport les plus bruyants ainsi que l'interdiction de l'accès des véhicules bruyants en ville et dans les zones résidentielles.

La restriction des horaires voire l'interdiction de certaines activités commerciales et de loisirs paraît également nécessaire pour développer des plages de calme permettant le repos.

Au niveau local, l'action des forces de l'ordre (policiers municipaux, gendarmes) est plébiscitée pour faire respecter la réglementation.

Des transports moins bruyants et surtout moins de déplacements

Mettre en place des mobilités « douces » moins bruyantes pour les déplacements quotidiens (38 %) et limiter les déplacements (13 %) sont des moyens efficaces de réduire l'impact des bruits de circulation sur l'environnement sonore. Pour la majorité des répondants, la réduction du bruit urbain se traduit par l'utilisation de véhicules silencieux. Pour cela il est nécessaire d'accélérer la transition vers des voitures électriques ou hybrides et des deux-roues électriques. La réduction du bruit à la source procède aussi de changements d'habitudes de déplacements et notamment par le développement des modes de transports doux comme la marche et le vélo. Le covoiturage est également cité à plusieurs reprises. Enfin, il s'agit également de favoriser l'utilisation des transports en commun en les rendant gratuits par exemple.

Une autre voie consisterait à limiter les déplacements à certaines catégories professionnelles (services publics, livreurs, etc.), ou en favorisant le télétravail (solution citée par de très nombreux répondants) et les livraisons à domicile.

Tout cela ne peut se faire sans un aménagement de l'espace public permettant de rendre la ville aux piétons et aux cyclistes en limitant le trafic, en réduisant la vitesse (zones 30), en créant des parkings relais, en réalisant des contournements et en végétalisant les centres urbains. Les actions en faveur d'un urbanisme favorable à la qualité de l'environnement sonore demandent selon certains des répondants de repenser les zones d'habitats en fonction des sources de bruit, de « *dédensifier* » la ville ou d'éviter des densités de populations importantes.

Pendant le confinement avez-vous ressenti des effets bénéfiques sur votre santé ? OUI ■ NON ■



Fig. 1 : Les effets bénéfiques du bruit ressentis sur la santé

Enfin, pour protéger les riverains des zones fortement exposées au bruit, les répondants insistent sur la nécessité de mettre en place des moyens tels que des revêtements routiers acoustiques ou des écrans antibruit.

Un domicile apaisé

Les nuisances sonores ressenties dans l'habitat sont vécues comme rédhibitoires dans la mesure où 32 % des répondants expriment le souhait de déménager.

La mauvaise isolation acoustique des logements tant pour les bruits de l'environnement que pour les bruits internes à l'habitat apparaît également dans les réponses. Si 7 % des personnes interrogées envisagent des travaux pour isoler leur logement des nuisances sonores, pour certaines d'entre elles, il est indispensable d'aider financièrement à la réalisation de ces travaux notamment pour les logements anciens (absence de réglementation). La fourniture d'un diagnostic acoustique aux futurs locataires avant signature du bail est suggérée. D'autres personnes souhaitent quant à elles développer de nouvelles relations de voisinage (29 %) ou informer leurs voisins en cas de gêne (13 %).

Les citoyens se prennent en main

Si pour 87 % des répondants les pouvoirs publics doivent être en première ligne pour impulser les changements dans notre environnement sonore, près des 3/4 d'entre eux pensent que c'est aux citoyens d'agir (72 %). Les urbanistes (41 %), les professionnels du bâtiment et les architectes (40 %) peuvent être aussi considérés comme des acteurs clés du changement suivis par les acousticiens (32 %) et les professionnels de santé (22 %).

Avant tout éduquer et sensibiliser

Le besoin d'informer, de sensibiliser les élus et les « *fauteurs de troubles* » participe du manque de civisme relevé par de nombreux répondants, ce qui suppose la nécessité de militer pour plus de civisme et de respect mutuel par exemple au travers de l'adhésion à des associations.

Les comportements générateurs de bruit observés par les répondants peuvent être à l'origine de la gêne subie par les citoyens et même avoir un impact sur leur santé d'où leur souhait d'éduquer, d'informer ou de sensibiliser tout un chacun au respect de la vie en collectivité.

À l'école, sur les écrans télévisés, dans les transports en commun, auprès des élus, l'éducation et la sensibilisation doivent être au cœur du processus d'amélioration de la qualité de l'environnement sonore.

L'action individuelle comme levier de changement

À titre individuel, l'implication dépend de la capacité personnelle à pouvoir agir sur l'environnement sonore ; 45 % des individus pensent effectivement pouvoir le faire dans leur

quotidien. L'action individuelle est perçue comme un levier de changement, ce qui est inédit en matière de représentation de la lutte contre le bruit qui est souvent vécue comme une fatalité.

La nature des actions personnelles en faveur de l'environnement sonore est vaste et dépend aussi des préoccupations des répondants. Pour beaucoup, agir personnellement relève d'un changement de mode de vie en limitant l'usage de la voiture individuelle à moteur thermique ou de l'avion, en télétravaillant, en se faisant livrer, en se déplaçant à pied, à vélo ou en utilisant des modes de transports collectifs.

Dans l'habitat, les actions relèvent d'un besoin d'agir sur les comportements bruyants, de faire preuve de civisme vis-à-vis de ces voisins, de s'équiper en outils/matériels silencieux... La réalisation de travaux et le déménagement sont aussi envisagés pour éviter de subir les nuisances sonores. Enfin, agir en justice en portant plainte reste envisagé quand le recours aux solutions amiables a échoué.

(1) Afin de mieux comprendre la relation que les Français entretiennent avec leur environnement sonore, d'identifier leurs attentes ainsi que les actions qui pourraient être mises en œuvre pour améliorer la qualité des ambiances sonores de demain le Centre d'information sur le Bruit (CidB) a lancé durant tout le mois de juin une vaste enquête en ligne (2 000 répondants) accessible sur son site Bruit.fr.

La population ayant répondu au questionnaire en ligne est composée de 51 % de femmes et de 49 % d'hommes.

La moyenne d'âge est de 48 ans. Les couples avec enfants ou familles monoparentales représentent 38 % de notre échantillon, 35 % sont en couple et 4 % sont en colocation. Ils sont 23 % à demeurer seuls au domicile.

La période de confinement a modifié les pratiques professionnelles pour certains répondants qui ont testé le télétravail pour la première fois (43 %) d'autres avaient déjà travaillé à distance et ont poursuivi leurs activités professionnelles au domicile pendant le confinement (19 %). Ils sont 9 % à s'être rendus sur leur lieu de travail.

Ils sont très majoritairement propriétaires (71 %) de leur appartement (58 %) ou de leur maison (42 %) situé à 68 % en zone urbaine, à 15 % en périphérie de villes et à 17 % à la campagne. Ils sont 77 % à bénéficier d'un espace extérieur privatif à leur domicile. Ils sont majoritairement plutôt satisfaits ou très satisfaits de leur logement (87 %) tandis que seulement 3 % se disent pas du tout satisfaits. Ils sont 44 % à disposer d'une isolation acoustique dans leur logement.

Il est à noter que cette enquête est basée sur une population de volontaires. Elle n'a pas d'ambition de représentativité à l'échelon national même si la répartition géographique des répondants couvre l'ensemble du territoire. Il n'y a pas eu de redressement de l'échantillon par la méthode des quotas ou la volonté de réaliser un échantillonnage aléatoire.

(2) Maintien du télétravail possible jusqu'au 21 juin et réouvertures des restaurants et des terrasses le 2 juin 2020.

Pour télécharger le rapport :

https://www.bruit.fr/images/pdf/resultats_enquete_perception.pdf